

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 2

I. – À la troisième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« - 19 303 »

le nombre :

« - 13 937 »

II. – En conséquence, à la cinquième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« - 10 866 »

le nombre :

« - 5 500 ».

III. – En conséquence, à la septième ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« - 11 192 »

le nombre :

« - 5 826 »

IV. – En conséquence, aux neuvième et onzième lignes de la même colonne, substituer au nombre :

« - 13 185 »

le nombre :

« - 7 819 »

V. – En conséquence, à la neuvième ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au nombre :

« - 9 240 »

le nombre :

« - 3 874 ».

VI. – En conséquence, à la dernière ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« - 9 582 »

le nombre :

« - 3 532 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le Ministre délégué en charge du budget, les moindres rentrées fiscales s'établiraient ainsi :

- 1 milliard d'euros sur TVA
- 4 milliards d'euros sur l'IS
- 500 millions d'euros sur l'IR

Cet amendement a ainsi pour but de mettre en conformité le tableau d'équilibre avec ces déclarations.